

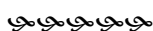
MENTION DE CONVOCATION

Du trois avril deux mil dix-huit. Convocation du Conseil Communautaire adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le neuf avril deux mil dix-huit à dix-huit heures trente, à la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel.

Séance du 26 février 2018



L'an deux mil dix-huit, le neuf avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la communauté de communes Loire et Allier, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Gutierrez, 5^{ème} Vice-président, en ce qui concerne le compte administratif et Monsieur André Garcia, Président, pour le reste de la séance.



Etaient présents : Madame Martin et Messieurs Delmas, Gaillard (Chevenon) ; Madame Lang et Messieurs Gutierrez, Rigaud (Magny-Cours) ; Messieurs Deleume, Favarcq (Mars/Allier), Madame Breton et Messieurs Bonnerot, Debruycker, Malus (Saint Eloi) ; Mesdames Delbet, de Riberolles et Messieurs Barbosa, Garcia, Nivoit (Saint-Parize-le-Châtel) ; Madame Cordelier et Messieurs Morel, Peuvot (Sauvigny-les-Bois).

Procurations : Madame Courbez à Monsieur Gutierrez (Magny-Cours) ; Madame Compere à Monsieur Malus ; Madame Gracia à Madame Breton et Monsieur Legrand à Monsieur Debruycker (Saint Eloi) ; Monsieur Depesseville à Monsieur Nivoit ; Monsieur Lecour à Madame Cordelier et Madame Morlevat à Monsieur Peuvot (Sauvigny-les-Bois).

Excusés : Alain Chevalier

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis Gutierrez

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente ses excuses pour son absence lors du dernier conseil en rappelant qu'il était souffrant. Il demande ensuite si l'assemblée a des remarques à faire par rapport au compte rendu de ce dernier. Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est donc accepté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président souhaite revenir sur le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu lors de la dernière réunion de conseil à savoir le 26 février dernier. Il rappelle que les conseillers communautaires ont validé à l'unanimité l'intégralité des orientations budgétaires évoquées pour 2018 et notamment l'augmentation de l'enveloppe des frais de personnel en vue du recrutement d'un agent de développement.

Il rappelle l'historique du fonctionnement de la collectivité. Depuis le début de sa création, la CCLA embauchait une secrétaire à plein temps. Lorsque Monsieur LECAS a été élu, il a fait le choix de réduire à 7 heures par semaine le poste de secrétariat, proposant aux élus de s'investir davantage dans les dossiers. L'agent recruté faisait alors parti de la catégorie A et avait le grade d'Attaché Territorial.

Lorsqu'il a été élu Président en 2014, Monsieur GARCIA a fait le choix de remettre le poste de secrétariat à 17.50 heures par semaine et de l'ouvrir au cadre d'emploi des Adjoints

Administratifs, de catégorie C. Le poste a ensuite été transformé en temps complet 2 ans plus tard. Des formations ont été nécessaires pour former l'agent recruté.

Il tient toutefois à préciser que depuis la loi NOTRe, les compétences des EPCI ayant été enrichies, il a toujours été évoqué que si la CCLA restait seule, elle devrait renforcer ses effectifs.

Il énumère les nouvelles obligations incombant à l'EPCI et souligne le manque de technicité et de moyens du personnel.

Par ailleurs, il reconnaît que les élus se sentent dépassés par tous les nouveaux schémas mis en place, les contrats proposés et qu'ils sont surtout sans cesse sollicités pour assister à des réunions afin de participer au montage des dossiers et en assurer le suivi de plus en plus complexes.

Il rappelle qu'en 2017 seulement 2 commissions de travail se sont réunies.

Monsieur DELMAS précise lui, qu'il s'interroge sur l'utilité d'un tel poste.

Monsieur NIVOIT étoffe les propos du Président en confirmant que ce qu'il manque c'est de la technicité ainsi que des moyens humains. Il insiste sur le fait qu'un agent de développement a un rôle fédérateur. Il doit faire émerger des projets afin de faire se développer un territoire.

Monsieur DEBRUYCKER intervient en disant qu'aux vues des nombreuses compétences et obligations nouvelles ce n'est pas un mais plusieurs agents qu'il faudrait recruter. Il ajoute qu'à son avis la CCLA devrait fusionner avec Nevers Agglomération au plus tôt afin de mutualiser les services. Monsieur MALUS partage cet avis.

Le Président rappelle la rencontre qui avait eu lieu entre le Préfet, les Maires de la CCLA et les Maires de Nevers Agglomération. A l'issue de celle-ci, le Préfet s'était engagé à interroger le Ministère sur une éventuelle dérogation en matière d'attribution du nombre de sièges au sein de la nouvelle EPCI créée.

Le Président a relancé le Préfet à ce sujet qu'il lui a répondu qu'il n'avait pas interrogé l'Etat sur le sujet étant donné qu'un des Maires de Nevers Agglomération avait évoqué la possibilité de laisser son siège.

Le Président propose d'organiser une table ronde prochainement entre les Maires de la CCLA afin de clarifier les attentes sur l'avenir de celle-ci.

2018-04-009 – Vote du compte de gestion 2017 – Budget principal

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018-04-010 – Vote du CA 2017 – Budget principal

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Gutierrez, Vice-président, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 dressé par Monsieur André Garcia, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence du Président, à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		394 158,23 €	315 132,54 €		315 132,54 €	394 158,23 €
Opérations de l'exercice	3 297 615,65 €	3 438 441,57 €	1 392 625,78 €	1 846 600,25 €	4 690 241,43 €	5 285 041,82 €
TOTAUX	3 297 615,65 €	3 832 599,80 €	1 707 758,32 €	1 846 600,25 €	5 005 373,97 €	5 679 200,05 €
Résultats de clôture		534 984,15 €		138 841,93 €		673 826,08 €
Restes à réaliser			25 406,92 €	0,00 €	25 406,92 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	3 297 615,65 €	3 832 599,80 €	1 733 165,24 €	1 846 600,25 €	5 030 780,89 €	5 679 200,05 €
Résultats définitifs		534 984,15 €	25 406,92 €	138 841,93 €	25 406,92 €	673 826,08 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser pour la somme de 25 406.92€ ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Préfecture reçu le 11/04/2018	7.1 Décisions budgétaires
-------------------------------	---------------------------

2018-04-011 – Affectation des résultats 2017 – Budget principal

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2017 :

Investissement :

Solde d'exécution reporté :	- 315 132.54€
Recettes 2017 :	1 846 600.25€
Dépenses 2017 :	1 392 625.78€
Solde d'exécution :	-138 841.93€
Restes à réaliser en recettes :	00.00€
Restes à réaliser en dépenses :	25 406.92€
Besoin de financement :	00.00€

Fonctionnement :

Résultat antérieur reporté :	394 158.23€
------------------------------	-------------

Séance du 09/04/2018

Recettes 2017 :	3 438 441.57€
Dépenses 2017:	3 297 615.65€
Résultat à affecter :	534 984.15€

Après avoir pris connaissance de ces montants, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 534 984.15€ au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »
- 138 841.93€ au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »

Préfecture reçu le 11/04/2018

7.1 Décisions budgétaires

2018-04-012 – Vote du compte de gestion 2017 – Budget lotissement

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer du budget annexe Lotissement de la Zone des Perches,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Préfecture reçu le 11/04/2018

7.1 Décisions budgétaires

2018-04-013 – Vote du CA 2017 – Budget lotissement

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Gutierrez, Vice-président, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2017 dressé par Monsieur André GARCIA, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence du Président, à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,48 €		133 044,12 €		133 044,60 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	177 829,89 €	177 830,37 €	133 044,12 €	176 380,29 €	310 874,01 €	354 210,66 €
TOTAUX	177 830,37 €	177 830,37 €	266 088,24 €	176 380,29 €	443 918,61 €	354 210,66 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	-89 707,95 €		-89 707,95 €	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Préfecture reçu le 11/04/2018	7.1 Décisions budgétaires
-------------------------------	---------------------------

2018-04-014 – Affectation des résultats 2017 – Budget lotissement

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2017 :

Investissement :

Solde d'exécution reporté :	- 133 044.12 €
Recettes 2017 :	176 380.29€
Dépenses 2017:	133 044.12 €
Solde d'exécution :	- 89 707.95 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0.00 €
Résultat à affecter :	- 89 707.95€

Fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	- 0.48 €
Recettes 2017 :	177 830.37€
Dépenses 2017:	177 829.89€
Résultat à affecter :	- 0.00 €

Après avoir pris connaissance de ces montants, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- - 89 707.95 € au compte 001 « Déficit d'investissement reporté »

Préfecture reçu le 02/03/2018	7.1 Décisions budgétaires
-------------------------------	---------------------------

2018-04-015 – Vote des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales

Monsieur le Président rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le Conseil Communautaire avait validé une hausse des taux d'imposition concernant les taxes ménages de 5% et une hausse du taux de CFE de 1.31%.

Il demande maintenant au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- 1° Décide de suivre les décisions rapportées dans le DOB du 26/02/2018,

Séance du 09/04/2018

2° Fixe pour l'année 2018, les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation : 3.03%
- Taxe Foncière (sur le Bâti) : 1.88%
- Taxe Foncière (sur le Non Bâti) : 4.64%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 25.40%

3° Précise qu'il souhaite capitaliser la réserve de taux pour la CFE à 0.370%

Préfecture reçu le 11/04/2018	7.2 Fiscalité
-------------------------------	---------------

2018-04-016 – Vote de la TEOM 2018.

Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018,

Vu le produit attendu communiqué par le SYCTOM pour l'année 2018, à savoir 622 002€,

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité des voix, ainsi qu'il suit le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018 :

- **Pour la zone à 1.5 ramassage hebdomadaire** (Chevenon, une partie de Magny-Cours, Saint-Parize-le-Châtel, Saint Eloi, Sauvigny-les-Bois) : **8.95%**
- **Pour la zone à 1 ramassage hebdomadaire** (Mars-sur-Allier et les écarts de Magny-Cours) : **7.04%**

Préfecture reçu le 11/04/2018	7.2 Fiscalité
-------------------------------	---------------

2018-04-017 – Subventions aux associations 2018

Le Conseil Communautaire,

Considérant qu'un certain nombre d'associations œuvrent sur le plan local et présentent un intérêt culturel, sportif et de formation qui contribue à développer l'esprit intercommunautaire, Après avis favorable des Bureau du 6 mars et 3 avril 2018,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'accorder les subventions suivantes :

Entité	Opération	Montant accordé
CLAS	"La Sauvignoise" 26ème édition	5 000 €
LA FOLLIGEOISE	2ème édition	1 500 €
NIEVRE LYME	Opérations de sensibilisation à la maladie de Lyme	430 €
LES AMIS DU VIEUX CHALUZY	"Chaluzy en fête" édition 2018	1 200 €
Nevers Triathlon	Triathlon Nevers-Magny-Cours-édition 2017	1 000 €
Réserve	Réouverture Zébulleparc saison 2018	2 870 €
Montant total de l'enveloppe réservée aux subventions 2018		12 000 €

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2018, article 6574

Préfecture reçu le 11/04/2018	7.5 Subventions
-------------------------------	-----------------

2018-04-018 – Vote du budget primitif 2018 – budget principal

Le Conseil Communautaire,
Vu le DOB du 26/02/2018,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,
Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte dans son ensemble le budget primitif avec les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	191 850,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	140 000,00 €
014	Atténuation de produits	2 279 629,00 €
65	Autres charges de gestion courante	782 010,00 €
66	Charges financières	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	600,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	29 566,94 €
023 (OS)	Virement à la section d'investissement	580 800,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 816,81 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		4 043 272,75 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
002	Résultat de fonctionnement reporté	534 984,15 €
73	Impôts et taxes	3 032 981,00 €
74	Dotations, subventions, participations	454 356,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
77	Produits exceptionnels	13 951,60 €
013	Atténuation de charges	1 000,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		4 043 272,75 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	572 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
204	Subventions d'équipement	1 087 208,00 €
21	Immobilisations corporelles	51 500,00 €
23	Immobilisations en cours	668 328,92 €
27	Autres immobilisations financières	30 000,00 €
020	Dépenses imprévues	24 735,39 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		2 438 772,31 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	138841,93
021	Virement de la section de fonctionnement	580 800,00 €
040	Opérations d'odres entre sections	18 816,81 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	224 204,00 €
13	Subventions d'investissement	476 109,57 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		2 438 772,31 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- 4 043 272.75€ en section de fonctionnement
- 2 438 772.31€ en section d'investissement

Préfecture reçu le 11/04/2018	7.1 Décisions budgétaires
-------------------------------	---------------------------

2018-04-019 – Vote du budget primitif 2018 – budget lotissement

Le Conseil Communautaire,

Vu le DOB du 26/02/2018,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte dans son ensemble le budget primitif avec les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 328,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		40 328,00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Vente de produits finis	38 328,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		40 328,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
001	Résultat d'investissement reporté	89 707,95 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		91 707,95 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	53 379,95 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 328,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		91 707,95 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- 40 328.00€ en section de fonctionnement
- 91 707.95€ en section d'investissement

Préfecture reçu le 11/04/2018

7.1 Décisions budgétaires

2018-04-020 – Convention Nièvre Numérique MED Mars/Allier – V2

Le Président rappelle que lors du conseil du 20 novembre 2017, il avait été décidé de signer une convention de partenariat avec le Syndicat mixte Nièvre Numérique. Cette convention portait sur la participation financière de la CCLA et concernait l'opération de montée en débit intéressant la commune de Mars/Allier, correspondant à 107 lignes, pour un montant total de 31 030€ net.

Depuis le Syndicat mixte Nièvre Numérique a fait savoir à la CCLA qu'il ne facturerait que les prises qui atteindraient au minimum 30 Mb/s, à savoir 65 sur les 107.

La participation financière de la CCLA serait donc de 18 850€ au lieu de 30 030€.

Le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer cette nouvelle convention annulant et remplaçant la précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les propositions du Président et l'autorise à signer tous les documents y afférent.

Préfecture reçu le 11/04/2018

8.4 Aménagement du territoire

Emprunt Caisse des dépôts – Financement subvention Fibre Optique

Le Président rapporte à l'assemblée la proposition de la Caisse des dépôts interrogée sur la contraction d'un prêt d'un million d'euros correspondant à la subvention pour les opérations d'équipement à la fibre optique sur le territoire de la CCLA.

Durée : de 20 à 40 ans.

Tarifification : taux du Livret A + 1% (soit à ce jour 1.75%)

Périodicité de remboursement : trimestrielle

Préfinancement : 3 à 24 mois (jusqu'à 60 mois en adéquation avec la durée des travaux)

Profil d'amortissement : échéance constante, amortissement constant

Pénalités de dédit : 1% des sommes non mobilisées

Indemnités de remboursement anticipé : indemnité actuarielle

Commission d'instruction : 0.06% du montant de chaque ligne de prêt

Après avoir entendu le Président, l'assemblée délibérante, à l'unanimité donne un accord de principe sur la contraction d'un prêt avec la Caisse des dépôts.

Ce point sera discuté à nouveau lors d'un prochain conseil.

2018-04-021 – Convention de collaboration Agropôle du Marault

Le Président donne lecture d'un projet de convention portant sur une collaboration entre la CCLA et :

- l'Association Agropole du Marault,
- la Chambre d'Agriculture de la Nièvre,
- Nevers Agglomération,
- le Conseil Départemental de la Nièvre

Pour la mise en œuvre du projet de développement de l'Agropole du Marault et demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer cette convention et tous les documents y afférent.

Après avoir entendu le projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention et tous les documents y afférent.

Préfecture reçu le 11/04/2018	9.1 Autres domaine de compétences des communes
-------------------------------	------------------------------------------------

2018-04-022 – Convention Chevenon – Eclairage public Zébulleparc

Le Président rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation des plans d'eau de Chevenon, il avait été convenu que l'éclairage public soit installé par le S.I.E.E.E.N.

La CCLA n'ayant pas contractualisé avec le S.I.E.E.E.N., elle ne bénéficiait pas de la subvention que proposait ce dernier, à savoir 29 536€ sur une base de 45 804€ TTC de travaux.

Pour pallier à ce manque à gagner, il avait été proposé que la commune de Chevenon, pour sa part sous contrat avec le S.I.E.E.E.N., prenne en charge le coût financier des travaux d'éclairage du Zébulleparc et les refacture ensuite à la CCLA.

Après avoir entendu le projet de convention entre la commune de Chevenon et la CCLA, réglant les modalités financières de cette entente et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention et tous les documents y afférent,
- Précise que les crédits budgétaires correspondant à la participation financière présenté dans le devis n°13.4556.40, à savoir 16 268€ sont inscrits au BP 2018

Préfecture reçu le 11/04/2018	7.1 Décisions budgétaires
-------------------------------	---------------------------

Questions diverses

Le Président demande à l'assemblée si d'autres points sont à aborder. Monsieur RIGAUD, Président du SYCTOM de St Pierre le Moûtier, souhaite évoquer une problématique concernant le tri des poubelles au sein des services techniques des collectivités locales. En effet Monsieur RIGAUD alerte les Maires du territoire sur ce sujet et leur demande que des progrès soient réalisés rapidement. Un point sera fait dans les 6 prochains mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Dernier feuillet clôturant la séance du 9 avril 2018 ; délibérations 2018-04-009 à 2018-04-022.